

MÉTIER

CONSTRUCTEUR EN VOIRIE URBAINE

Le constructeur en voirie urbaine réalise des travaux de construction et d'entretien des voiries et espaces publics : voies piétonnes, pistes cyclables, trottoirs, aires de jeux, terrains de sports...

Missions

Son activité principale consiste à réaliser au sein d'une équipe, et à partir des directives de sa hiérarchie, les travaux de bordures, caniveaux, pavages, dallages, canalisations (eaux usées, eaux pluviales de diamètres courants), réseaux secs (Télécom, EDF, éclairage...) et la pose d'enrobés, dans le respect des règles de l'art.

Matériels et techniques



Le constructeur en voirie urbaine doit maîtriser la mise en œuvre des enrobés, la petite maçonnerie, savoir lire les schémas d'exécution et être capable d'implanter et de tracer le projet. Il peut également être amené à conduire de petits engins.

Formations



Les diplômes

- CAP Constructeur de routes et aménagement urbain
- Bac pro Travaux publics
- BTS Travaux publics
- DUT Génie civil construction durable

Possibilité de poursuite d'études en licence professionnelle et titre d'ingénieur.

Les titres professionnels

Selon votre expérience professionnelle et votre projet, une offre de titres professionnels pour se former à ce métier à votre disposition.